

# **Relais Petite Enfance**

## **Centre social et culturel d'Arpajon sur Cère**

### **R è g l e m e n t i n t é r i e u r**

**Adresse** : Maison de la Petite Enfance – place de l'église – 15130 Arpajon sur Cère –

**Téléphone** : 07 86 91 72 42 - **Mail** : ram@centresocial-arpajon.com

Le Relais Petite Enfance est un guichet d'information sur les modes de garde, et un lieu ressources, de rencontres, d'écoute et d'échanges.

Vous êtes parents d'un enfant de moins de 3 ans, assistantes maternelles agréées, garde à domicile, et/ou à la recherche d'un mode de garde (accueil collectif ou individuel), vous habitez une des communes du territoire d'action du Centre Social et Culturel d'Arpajon sur Cère : le relais vous est ouvert. C'est un service neutre et gratuit.

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement des différentes activités du relais. Toute personne souhaitant participer à ces activités doit prendre connaissance du règlement et s'engager à le respecter.

**Les actions du Relais Petite Enfance (RPE) se déclinent en deux actions principales : des temps de rencontre/ animations, et des permanences téléphoniques et physiques.**

- **Les permanences :**

Durant ces permanences, l'animatrice accompagne les familles dans la recherche d'un mode de garde, et dans l'élaboration d'un contrat de travail avec une assistante maternelle ou garde à domicile.

**Ces permanences se font par téléphone ou sur RDV, sur 2 sites :**

Maison de la Petite Enfance / au relais petite enfance :

les lundis, mardis, mercredis de 15h00 à 18h00 et

les jeudis après-midi à Vézac sur RDV.

Des RDV, à domicile et/ou hors temps de permanences sont possibles, uniquement sur RDV selon la disponibilité de chacun.

- **Les animations :**

- chaque enfant doit être accompagné d'un adulte (parent, grand-parent, assistante maternelle, garde à domicile ou autre professionnel)
- le relais est un lieu de rencontres et d'échanges, ce n'est pas un mode d'accueil.
- Les enfants accueillis restent sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.
- Les adultes et les enfants sont sollicités pour participer activement au déroulement des rencontres relais : mise en place, déroulement et rangement.

Les activités peuvent être proposées par la responsable du relais, ou par les assistantes maternelles ou parents.

La responsable veille à ce que les activités soient en adéquation avec le développement de l'enfant, le respect et le bien-être de chacun.

### **Horaires et Fonctionnement :**

Les animations-rencontres se déroulent selon un planning périodique diffusé au RPE, au Centre Social et Culturel d'Arpajon, ou sur ses supports de communication.

L'enfant ou les adultes accompagnants de l'enfant (parents, assistantes maternelles,...) doivent résider sur une des communes du Relais.

L'admission d'un enfant en collectivité exige que le calendrier vaccinal soit respecté avec l'ensemble des vaccins obligatoires.

Pour la sécurité et le bien-être de tous, **le nombre de places est limité sur chaque temps d'animation.** Au-delà des quotas établis, les nouveaux arrivants ne seront pas acceptés.

Possibilité de réservation sur 2 semaines renouvelables selon disponibilités, par téléphone (07 86 91 72 42), mail, ou en direct. La réservation ne sera valide qu'après confirmation de l'animatrice du relais. Une absence sans annulation de réservation, mettra la prochaine réservation en liste d'attente.

- Lundi 9h30 – 11h30 à Vézac. (14 personnes)
- Mardi 9h30 – 11h30 à Arpajon / Relais Petite Enfance. (24 personnes)
- Mercredi 9h30 – 11h30 en alternance à Giou de Mamou et Yolet. ((24 personnes)
- Jeudi 15h30 – 17h30 à Vézac
- Vendredi 9h30 – 11h30 – Ponctuellement selon calendrier défini.

Des activités et sorties hors des lieux habituels du Relais, peuvent être proposées : pique-nique, médiathèque ... . Ces activités sont précisées sur le planning, et peuvent être modifiées selon météo, maladie... .

Des horaires exceptionnels peuvent être proposés en fonction de projets particuliers (éveil musical, temps d'échanges, soirée à thème, réunions...)

Maladie : les enfants ayant une maladie contagieuse seront refusés.

### **Rôle de l'animatrice :**

La responsable veille à réguler les échanges lors des temps d'activités et de réunions et intervient en sa qualité de responsable du relais petite enfance en cas de nécessité.

Elle propose des jeux et activités pour l'éveil de l'enfant, en veillant à son bien-être.

Elle est à l'écoute de chacun pour accompagner les professionnels et les parents dans leur rôle éducatif.

### **Vie collective :**

Les adultes qui accompagnent le(s) enfant(s) au relais sont tenus à un devoir de discrétion vis à vis des propos échangés (secret professionnel) et de non jugement.

L'adulte doit accompagner l'enfant dans ses jeux et activités.

La socialisation et l'éveil de l'enfant se font au travers des gestes de la vie quotidienne, des jeux et des activités adaptés à chacun.

Les règles élémentaires de sécurité doivent être respectées par les personnes fréquentant le relais (ne pas laisser l'enfant sans surveillance, être vigilant aux enfants lors des activités...).

Lors de chaque temps, un goûter-partagé est proposé aux enfants. Il n'y a pas d'obligation de goûter, ce temps est soumis à la règle de manger assis dans l'espace dédié à ce temps.

Les gouters sont fournis par les adultes accompagnants (petit stockage possible au relais petite enfance) et partagés avec les enfants.

L'adulte peut apporter biberons et/ou goûters spécifiques pour l'enfant.

Il est également demandé le nécessaire pour assurer les besoins d'hygiène de l'enfant.

Il est important durant ce moment convivial de rencontre-animations, de ne pas oublier le rôle et la place de chacun. (Parents, enfants, assistantes maternelles)

Le lieu relais signifie aussi pour chacun quelques règles collectives. (Respect du matériel, rangement, ...)

### **Clauses particulières :**

Le relais n'est pas tenu responsable des pertes ou détérioration de bijoux, des blessures...

Le relais n'est pas responsable des taches sur les vêtements : colle, peinture, nourriture... (Il est préférable de penser à des tenues adéquates pour les activités)

Le relais peut recevoir en stage des élèves d'établissement de formation aux métiers de la petite enfance.

Des photos peuvent être prises lors des activités du relais et donc être publiées ou exposées. (Sauf si les parents signalent leur refus par écrit)

Une vidéo peut être réalisée lors de projets ou d'actions spécifiques.

Ce règlement pourra être révisé en fonction des demandes et contexte sanitaire et/ou réglementaire.

**Renseignements :**

Enfant : nom prénom ..... Date de naissance : .....

Adresse du domicile : .....

**Nom Prénom et téléphone de chaque parent**

Parent 1 : .....

Mail : .....

Parent 2 : .....

Mail : .....

**Parents de l'enfant :**

M. ou Mme ..... parent de l'enfant

(nom prénom de l'enfant) ..... certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Relais Petite Enfance du Centre social et culturel d'Arpajon sur Cère, et m'engage à le respecter.

Date :

Signature (mention lu et approuvé)

**Professionnel(le) ou autre accompagnant :**

M. ou Mme ..... en qualité de .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Accompagnant de l'enfant nommé ci-dessus, a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Date :

Signature (mention lu et approuvé)